

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

N^o: 500-11-055596-189

(Dossier : 41-2445004)

*DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE:*

DANS UN JARDIN CANADA INC.

Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**PREMIÈRE DEMANDE AFIN D'OBTENIR LA PROROGATION DU
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**

(Art. 50.4 (9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI »))

**AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS ET POUR LE
DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :**

I. INTRODUCTION

1. Le 19 novembre 2018, elle a déposé un Avis d'intention de faire une proposition;
2. Le 28 novembre 2018, elle a déposé l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse pour la période se terminant le 30 décembre 2018, tel que le requiert la LFI;
3. La Débitrice sollicite auprès de cette Cour une première prorogation du délai fixé pour déposer une proposition;

II. ACTIVITÉS ET DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

4. La Débitrice exploite un réseau de magasins de vente au détail de produits pour le bain et pour les soins de la peau;
5. Depuis plus de 30 ans, la Débitrice développe des produits de soins distinctifs qui sont destinés à la femme, à l'homme, à l'enfant et aux bébés;

6. Art de Vivre Fabrication inc., une société affiliée, qui fabrique et vend des produits à la Débitrice, a également déposé un avis d'intention le 19 novembre 2018, et l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse, le 28 novembre 2018;
7. Les activités d'Art de Vivre Fabrication inc. et de Dans un Jardin Canada inc. sont complémentaires;
8. Au 19 novembre 2018, la Débitrice exploitait vingt-six (26) magasins, trois (3) centres de liquidation, deux (2) kiosques de vente ainsi qu'un portail Web, et elle comptait plus de 250 employés;
9. En raison de divers facteurs, notamment la concurrence accrue dans son domaine d'activités, qui a entraîné une diminution importante des ventes, et une structure de coûts trop lourde, la Débitrice et Art de Vivre Fabrication inc. ont accumulé des pertes d'opérations de plus de 10M\$ au cours des dernières années et elle est présentement insolvable;
10. Depuis le dépôt de l'avis d'intention, la Débitrice a mis en place les mesures de restructuration suivantes :
 - a) Elle a envoyé 11 avis de résiliation de baux afin de résilier les baux des emplacements les moins performants;
 - b) Elle a procédé à des mises à pieds d'employés;
 - c) Elle s'est assurée de couvrir toutes ses dépenses à compter du 19 novembre 2018, notamment en ce qui a trait aux salaires, achats auprès de fournisseurs et paiement du loyer des emplacements qu'elle exploite;
11. Depuis le 19 novembre 2018, la Débitrice est satisfaite des résultats obtenus dans le cadre du processus entamé et les mesures en place assureront un meilleur résultat qu'une faillite pure et simple de la Débitrice;

III. SOLLICITATION D'OFFRES

12. Peu de temps après le dépôt de son avis d'intention, plusieurs tiers acquéreurs potentiels se sont manifestés aux fins de se porter acquéreurs de l'ensemble ou d'une partie des activités de la Débitrice et d'Art de Vivre Fabrication inc.;
13. La Débitrice, avec l'aide du Syndic, entend donc utiliser les 45 prochains jours afin de mettre en place un processus de sollicitation d'offres et, dans la mesure du possible, examiner les offres qui lui seront soumises en vue d'une possible transaction;
14. La Débitrice sollicite donc un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours afin de lui permettre de poursuivre le processus qu'elle a entamé le 19 novembre 2018;

15. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
16. La Débitrice sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable si la prorogation qu'elle sollicite lui est accordée;
17. La prorogation demandée ne cause pas préjudice aux créanciers;
18. La présente Demande est bien fondée en faits et en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente Demande;

PROROGER jusqu'au 1^{er} février 2019 le délai fixé pour déposer une proposition;

RÉDUIRE les délais de notification, production et présentation de la présente Demande;

RENDRE toute autre ordonnance jugée utile dans les circonstances;

LE TOUT SANS FRAIS sauf en cas de contestation.

Montréal, le 14 décembre 2018.

(S) BCF S.E.N.C.R.L./LLP

BCF s.e.n.c.r.l.

Me Bertrand Giroux

bertrand.giroux@bcf.ca

1100, boul. René-Lévesque O. – 25e étage

Montréal (Québec) H3B 5C9

Tél. : (514) 397-6935

Fax : (514) 397-8515

Avocats de la Débitrice

COPIE CONFORME

BCF Senoul
BCF s.e.n.c.r.l.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussigné, **SYLVAIN LAFRANCE**, homme d'affaires et Secrétaire de la Débitrice, exerçant ma profession au 8501 RAY LAWSON, ANTOU, province de Québec, _____, affirme solennellement ce qui suit :

- 1- Je suis le représentant dûment autorisé de la Débitrice en la présente instance;
- 2- Tous les faits allégués dans la Demande ci-jointe sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



SYLVAIN LAFRANCE

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi à
Montréal, ce 14 décembre 2018.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
LE QUÉBEC

COPIE CONFORME



BCF s.e.n.c.r.l.

AVIS DE PRÉSENTATION

À: **Monsieur Benoît Gingues**
BGingues@richter.ca
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
1981, avenue McGill College
11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6

À: **Me François Viau**
francois.viau@gowlingwlg.com
GOWLING WLG
1, Place Ville-Marie
Bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 3P4

À: **Monsieur Robert Crépin**
robert.crepin@cadillacfairview.com
**LA CORPORATION CADILLAC
FAIRVIEW LIMITÉE**
1100, avenue des Canadiens-de-
Montréal
Bureau 400
Montréal (Québec) H3B 2S2

À: **Me Charles Saint-Pierre**
**charles.saint-
pierre@ivanhoecambridge.com**
IVANHOÉ CAMBRIDGE
1001, rue du Square-Victoria
C.500
Montréal (Québec) H2Z 2B5

PRENEZ AVIS que la présente *Première Demande afin d'obtenir la prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour adjudication devant le Registraire de la Cour supérieure, siégeant au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame est, **mardi, le 18 décembre 2018, à 8h45 en salle 16.10**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 14 décembre 2018.

(S) BCF S.E.N.C.R.L./LLP

BCF s.e.n.c.r.l.
Me Bertrand Giroux
bertrand.giroux@bcf.ca
1100, boul. René-Lévesque O. – 25e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Tél. : (514) 397-6935
Fax : (514) 397-8515
Avocats de la Débitrice

COPIE CONFORME

BCF Giroux
BCF s.e.n.c.r.l.

No.: 500-11-055596-189

**COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

***DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :***

DANS UN JARDIN CANADA INC.

Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**PREMIÈRE DEMANDE AFIN D'OBTENIR
LA PROROGATION DU DÉLAI POUR LE
DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Art. 50.4 (9) *Loi sur la faillite et
l'insolvabilité*)**

COPIE

Me Bertrand Giroux

Notre dossier: 39794-26

BCF AVOCATS
D'AFFAIRES

1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25^e étage
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 5C9
Tel: (514) 397-6935
Fax: (514) 397-8515

BB 7462